

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 18/04/2011

Date de la convocation:

11/04/2011

Date d'affichage:

12/04/2011

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 52

L' an 2011 et le 18 Avril à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : GANGLOFF Christian, à M. ISEL Roger, KAUFFER Fabien à M. SCHERTZ Christophe,

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, FISCHER Evelyne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, CHRISTMANN Pascal, FUCHS Thierry, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, METZGER Jean-Pierre, OTT Alexis, RICHERT Robert SCHAEFER Marc, SCHMITT André, SITTER Pierrot, WALTER Gérard,

Secrétaire de séance :

M. WEISBECKER Jean.

Réf : 047.2011

Vote : A la majorité

Pour : 37

Contre : 6

Abstentions : 7

Mention exécutoire : Non

047.2011 : Elargissement des compétences dans le domaine économique : Zone d'activités à Hegeneu.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu les statuts de la communauté de communes,

Vu le projet de modification des statuts,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2007 portant création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2010 portant extension des compétences de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 mars 2010 : Projet touristique à Wingen : Transfert de compétence à la communauté de communes, et considérant que la procédure de transfert est en cours (arrêté préfectoral non pris),

Vu le projet de développement économique à Hegeney,

Vu l'avis du bureau du 04.04.2011,

Entendu l'exposé du vice-président M Braconnier,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 6 voix contre et 7 abstentions, décide :

- **De compléter les compétences obligatoires de la communauté de communes, bloc développement économique, par l'adjonction dans le schéma des compétences d'intérêt communautaire du point suivant :**

La zone d'activité économique à aménager à l'Est de Hegeney, lieu-dit Scheidhuebel et sand, en bordure de l'Eberbach,

- **De valider la rédaction suivante : cf annexe,**
- **De demander aux communes membres de se prononcer sur ce transfert de compétences.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 28/04/2011

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :